

Ν

DistriSanté

S.A.S.U. au capital social de 1.060.000 Euros 8 ZONE ACTIVITÉS GRANDS CHAMPS

22120 HILLION 44375218300014 RCS ST BRIEUC

ANGOULEME Réf cde client : 241787

PHARMACIE D'O

3 BIS RUE BEAUPUY 24400 MUSSIDAN

CLIENT N° 24056

CEE FR3888565199

FACTURE

DBG304212

du 23/04/25 15H31 15 BD CHARLES DE GAULLE

SIRET: 40511359800032

Tournée N°: B02D9

Page :

NAF: 4646Z

établi(e) par DISTRISANTE au nom et pour le compte de BIOGARAN

S.A.S. au capital de 4.000.000 EUR 92707 COLOMBES CEDEX

TVA int: FR64405113598 RCS: NANTERRE

N° BP/BL : 216736181

CODE CIP	DESIGNATION PRODUIT	QT FAC.	PRIX UNIT HT	TVA	REM	PU Remisé HT	PU Facturé NET HT	Mt Facturé NET HT	Prix Pub. Indicatif	Prix limite de Vente
	N° BP/BL :216736181									
	ACAMPROSATE BIO CPR 333MG B 60	1	8,56	2,10	2,50%	8,35	8,35	8,35	10,00	
	GLYCEROL VAS PAR BIO CREM 250G	1	1,96	2,10		1,91	1,91	1,91	2,51	

Facture comptabilisée sur votre relevé du 30/04/25

Prélèvement SEPA le 22/06/25

Escompte accordé 0,00 %

Art. D. 441-5 - L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 Euros Paiement de la TVA d'après les débits

2 Lignes		2 Articles		Total Br	ut H.T	10,52	TOTAL REMISE	
	TAUX DE TVA	EXONERE	2,10	5,50	10,00	20,00	TOTAL HT:	
	NET HT		10,26]	
	MONTANT TVA		0,22				T.V.A	

TOTAL TTC

10,48 €

0,26-

10,26

0,22

DistriSanté S.A.S.U. au capital social de 1.060.000 Euros

ZI RUE CHAPTAL 22000 Saint-Brieuc Le client reconnaît avoir reçu et accepté au préalable les Conditions Générales de Vente. Selon l'article L441-10 du code de commerce, tout retard de paiement sera facturé à 12,60 %

LES MARCHANDISES LIVREES RESTENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX EN APPLICATION DE LA LOI DU 12 MAI 1980 N° 80-335



DBG304212